



ASSITEB-BIORIF

Association Internationale des Technologistes Biomédicaux



OING avec statut consultatif auprès de la Francophonie



Membre du RAPF



Parmi les activités Mars Avril 2025 :

• le 06 Mars



Participation de Claire FABIN au Colloque : « Pékin +30 : les droits des femmes en danger »
Défendre et promouvoir les droits des femmes

organisé à l'Institut International pour la Planification de l'Éducation (IIPE) à Paris par l'Association Française pour les Nations-Unies et la Commission nationale française pour l'UNESCO

comportant deux grands panels :

- Bilan à Pékin +30 Avancées , reculs , montée des violations et des violences
- Quelles réponses face à ce constat ?

permettant des échanges très riches et fructueux entre intervenants à la tribune de très haut niveau, notamment ambassadeurs et anciennes ministres, et intervenants de la salle.

Les conclusions du colloque ont été présentées par la Présidente de la Conférence générale de l'UNESCO et la Présidente de la Commission nationale française pour l'UNESCO.

• le 27 Mars



Jean -Noël JOFFIN et Claire FABIN se sont rendus à Paris Expo Porte de Versailles où se déroulaient plusieurs salons, dont



Contamin Expo et bien sûr Forum Labo Paris ont été l'occasion d'échanger avec de nombreux exposants sur les nouveautés, ainsi que sur des solutions pour la maîtrise de la contamination et des salles propres, la traçabilité des ambiances ou la microbiologie alimentaire.

• Le 02 Avril



En marge du Sommet Europe -Afrique de Climate Chance s'est déroulé à Marseille à « la Friche la Belle de Mai », le Forum Annuel du Réseau Cicle, Coopération Internationale Climat-Énergie, auquel Claire FABIN était invitée à participer.

En effet, le thème principal 2025 était « l'accès aux solutions de cuisson propre et de façon transversale les modèles économiques et de financement », thème sur lequel ASSITEB-BIORIF avait sollicité les conseils du réseau Cicle pour un projet relatif aux foyers améliorés de cuisson, projet porté avec deux associations guinéennes dont AGUITEB.

Des échanges avec d'autres ONG, des chercheurs, des bailleurs et des représentants de collectivités ont été nombreux .



• Le 15 Avril, la Journée Internationale du Biotechnologiste a pour thème proposé en 2025 : " Éthique et Déontologie au Laboratoire de Biologie Médicale ".

Comme les années précédentes, pour illustrer ce thème, si celui-ci est retenu localement, ASSITEB-BIORIF a adressé aux associations nationales professionnelles de personnels de laboratoire, des documents supports joints.



Journée Internationale du Biotechnologiste 2025

Pour cette année 2025, ASSITEB-BIORIF a le plaisir de vous proposer pour illustrer la Journée Internationale du Biotechnologiste du 15 Avril, le thème suivant :
" **Éthique et Déontologie au Laboratoire de Biologie Médicale** ".

Cette thématique présentée par nos collègues de République Démocratique du Congo, du Conseil National des Biologistes Médicaux et Techniciens de laboratoire, CNBM/RDC, que nous remercions pour le partage, est au cœur des préoccupations de nombre de nos associations, notamment celles en démarche de création d'un ordre professionnel.

Elle pourra peut-être aussi illustrer la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2025 proposée par l'Organisation Internationale du Travail du 28 Avril axée sur « **Révolutionner la santé et la sécurité : le rôle de l'IA et de la numérisation au travail** ».

Dans certains laboratoires, l'autonomisation des tâches, l'apport de nouvelles technologies, des travaux sur plateformes numériques, la biologie décentralisée peuvent ainsi « révolutionner la santé sécurité au travail » en laboratoire.

C'est pourquoi, si le thème « **Éthique et Déontologie au Laboratoire de Biologie Médicale** » est retenu par votre association pour illustrer la Journée Internationale du Biotechnologiste 2025, vous trouverez, en documents joints :

- Éthique et déontologie : qu'impliquent ces mots sur le plan professionnel ?
- Exemples de situations professionnelles où éthique et déontologie sont indispensables
- La Charte et le Code de déontologie*, que beaucoup utilisent et qui sont disponibles en langues Fon, Fulfulde, Haoussa Mandingue et Swahili.

Merci à toutes et tous de nous faire partager vos activités du 15 Avril et très bonne journée du biotechnologiste à toutes et tous !

De Claire FABIN, Présidente

* documents approuvés par 40 pays et présentés en 1991 devant des représentants de l'OMS, de l'UNESCO et de la Francophonie.

Journée Internationale du Biotechnologiste du 15 Avril 2025

«Éthique et Déontologie au Laboratoire de Biologie Médicale»

Éthique et déontologie, qu'impliquent ces mots, qui se rapportent tous deux à la conduite morale et professionnelle, sur le plan professionnel ?

1- Définitions

- **Éthique** : mot dans le champ de la philosophie qui signifie « manière de vivre », en référence au comportement et caractère d'un individu et à sa manière d'être en général.
≈ Science de la morale essayant de définir ce qui est bien et ce qui est mal, les bases d'un comportement correct, ce qui est juste ou faux, sans forcément de sanctions.
- **Déontologie** : *vient d'un mot grec qui veut dire « devoir »*. C'est une branche de l'éthique qui établit les fondements des devoirs d'une personne en fonction de la morale.
La déontologie s'applique au monde professionnel en établissant une série de règles et de devoirs auxquels sont soumis les membres d'une même activité professionnelle.
 - **Principes fondamentaux** - intégrité = honnêteté et transparence
 - confidentialité / patients, infos et résultats
 - responsabilité des actions et des décisions
 - **Normes de conduite**
 - respect des lois
 - relations / « clients » patients
 - conflits d'intérêt à éviter

2- Différences

- **Déontologie** axée sur l'adhésion aux obligations formelles et légales au sein d'une profession. Ensemble des obligations éthiques et administratives liées à l'exercice d'une profession, incluant souvent des codes de conduite spécifiques que les professionnels s'engagent à suivre.
- **Éthique** : référence à des concepts plus larges de justice, de bien et de mal au-delà de simples règles professionnelles, /principes moraux guidant le comportement individuel. Les questions éthiques sont souvent sujettes à débat et peuvent varier selon les individus ou les cultures.
- À la différence de l'éthique professionnelle, qui définit ce qu'un individu particulier estime comme moralement correct dans sa profession, la déontologie professionnelle est un « code de conduite » s'appliquant à tous les professionnels

Journée Internationale du Biotechnologiste du 15 Avril 2025

«Éthique et Déontologie au Laboratoire de Biologie Médicale» Quelques exemples

Généralités

- Respecter les valeurs éthiques, partie intégrante de la déontologie.
- Former en déontologie à tous les niveaux professionnels, lors des études et durant la carrière professionnelle.
- Adhérer à la déontologie=indicateur de confiance pour les populations.

Protéger besoins et droits des patients

- Accueillir avec empathie et confidentialité tout en informant les patients.
- Utiliser des matériels conformes et adaptés, avec des gestes techniques respectant patient, normes et recommandations.
- Rendre les résultats dans les délais et en toute confidentialité.

Travailler en équipe au labo

- Effectuer des activités validées aux techniques maîtrisées, dans les délais avec les matériels adaptés et vérifiés, conformes aux compétences.
- Être dans un état de vigilance permettant de toujours faire un travail de bonne qualité.
- Travailler en coordination avec les collègues pour ne pas prendre ou faire prendre de risque aux autres et pour respecter le travail de tous.

Respecter l'environnement

- Manipuler tous les échantillons biologiques conformément aux recommandations.
- Appliquer les procédures et process adaptés tout au long de l'activité, y compris maintenance, nettoyage-désinfection.
- Gérer les déchets biologiques et chimiques conformément aux procédures.

Respecter patients et environnement en recherche clinique

Exemples d'apports en éthique-déontologie d'une association professionnelle ou d'un ordre professionnel

- L'éthique de la déontologie est liée à la responsabilité professionnelle.
- Le respect des valeurs éthiques est une partie intégrante de la déontologie.
- Les discussions sur la déontologie favorisent la sensibilisation et la compréhension.
- Les professionnels doivent être prêts à justifier leurs décisions éthiques.
- Les professionnels sont tenus de maintenir une conduite appropriée selon le code de déontologie.
- Le non-respect des règles déontologiques doit pouvoir entraîner des sanctions.
- Le rôle des instances est important pour le respect des normes déontologiques.

Journée Internationale du Biotechnologiste du 15 Avril 2025

«Éthique et Déontologie au Laboratoire de Biologie Médicale»

Charte Internationale

Nous, technologistes biomédicaux, chargeons :

- de l'exécution des analyses de biologie médicale, du contrôle de leur qualité et, le cas échéant, de leur mise en place,
- de la maintenance de l'appareillage,
- du perfectionnement et du recueil de matériel et de logiciels adéquats,
- de la validation technique d'appareils fonctionnels ou d'actes liés à la prestation médicalement assistée.

Nous engageons à :

- respecter la législation en vigueur concernant le monde d'exercice et les conditions particulières imposées pour la direction d'un laboratoire,
- maintenir la compétence par l'adoption des standards de qualité par l'adoption d'une formation initiale spécifique actualisée, et d'une formation complémentaire pour toute adaptation à une technologie nouvelle,
- appliquer et faire appliquer les règles de bonne exécution des analyses garantissant leur fiabilité,
- mettre en œuvre les connaissances et l'expérience acquise pour une satisfaction des usagers,
- adhérer à la formation et à la promotion du personnel selon qualité,
- assurer de faire adhérer l'application des règles minimales d'hygiène et de sécurité,
- respecter le code de déontologie et contribuer à la reconnaissance de la profession de technologiste biomédical.

* Approuvé par 40 pays et présenté à l'Assemblée de la Délégation à Paris officielle en 1991, sous le nom d'une « Charte internationale pour les technologistes biomédicaux ».

La Charte Internationale et le Code de déontologie sont disponibles en langues Fon, Fulfulde, Haoussa Mandingue et Swahili.

Code de déontologie

1. Bien que concéder du rôle qu'il joue dans le diagnostic médical et de sa responsabilité dans les résultats techniques des actes de biologie, le technologiste biomédical doit s'abstenir de toute interprétation clinique, dans ses relations avec les patients ou les cliniciens. Il doit reconnaître et pour des raisons médicales, l'urgence de diagnostic et la gravité de la pathologie. Il pourra intervenir comme agent d'urgence des activités médicales complexes et ou situations médicales complexes, notamment lorsque son statut professionnel, géographique ou matériel personnel, est en situation d'urgence.

2. Le technologiste biomédical est tenu au secret professionnel, dans les mêmes conditions que tout autre membre de la chaîne de soins et ne peut en être relevé que dans les conditions légales en vigueur dans son pays.

3. Dans l'exercice de sa profession, le technologiste biomédical doit être exempt de toute forme de conflit d'intérêt et de la protection de la santé et de la qualité de la vie de l'homme ou des recommandations des codes d'éthique.

4. Le technologiste biomédical ne doit en aucun cas modifier ou tenter de modifier les résultats des examens qu'il lui sont confiés.

5. Il doit également assurer tous les contrôles indépendants à la fiabilité des résultats.

6. Le technologiste biomédical ne contribue pas activement à la diffusion d'informations fausses ou trompeuses et doit s'abstenir de toute forme de publicité commerciale ou de promotion de la santé et de la qualité de la vie de l'homme ou des recommandations des codes d'éthique.

7. Le technologiste biomédical doit contribuer dans la mesure de ses possibilités au perfectionnement des techniques utilisées.

8. Il doit également prendre une part active à l'évolution de sa profession, par l'intermédiaire d'échanges avec ses collègues nationaux et internationaux et doit, en fonction des moyens qui lui sont offerts, participer à des actions de formation ou d'information professionnelle.

* Approuvé par 40 pays et présenté à l'Assemblée de la Délégation à Paris officielle en 1991, sous le nom d'une « Charte internationale pour les technologistes biomédicaux ».